



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 AVRIL 2017

Délibération N° **B17/057**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX

**UCKANGE – Haut-fourneau (sous-station électrique) – Création d'un lieu de restauration - M et T
P09RD70M120**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

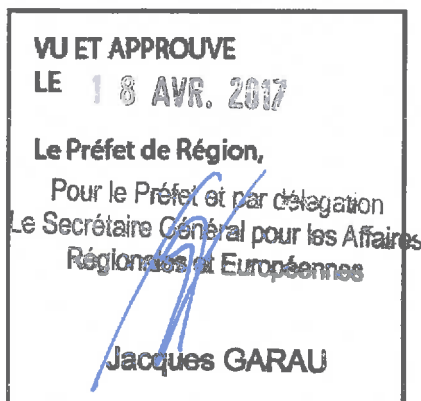
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de la sous-station électrique du site du haut-fourneau U4 situé sur le territoire communal d'Uckange en vue d'un développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude de maîtrise d'œuvre et des travaux de démolition, désamiantage et de closo-couvert sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 400 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la CAVF.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la CAVF la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER